

CECI N'EST
PAS
UN CALL-OUT

SE POSITIONNER POUR UNE VRAIE
AUTODÉFENSE FÉMINISTE



octobre 2023

collectif Bagarre

Ce texte va parler de violences sexistes et sexuelles (VSS) et notamment de viols. Il traite des outils qu'ont développé les luttes féministes ces dernières années pour y répondre, principalement au sein de nos espaces de luttes. Qu'on soit bien d'accord, les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des "conflits" ou des "micro-agressions" mais bien des violences systémiques encouragées et permises par la société patriarcale. L'angle de vue est celui du féminisme révolutionnaire anticapitaliste et ce texte veut rappeler que le féminisme libéral n'a rien à faire dans nos milieux.

Cette brochure pourra être rééditée régulièrement en fonction de l'évolution de notre réflexion.

bagarretoulouse@riseup.net



Sommaire

Éléments de contexte	6
Le féminisme à l'épreuve du backlash	7
Justice punitive : quand les discours masculinistes s'invitent dans notre camp	10
Chier sur l'héritage des luttes féministes et ses outils : un passe-temps récurrent	13
Protéger nos espaces de luttes: un besoin évident et vital	17
Not all men but all people	21
Justice punitive et anticarcéralisme : supériorité morale et complaisance	24
Le miracle de la sacro-sainte « justice restaurative »	28
Gestion de conflits : pacifier la lutte à tout prix	38
Logique capitaliste du développement personnel : « ouvrir ses chakras contre le patriarcat »	41
Autodéfense féministe	45
Conclusion	49

éléments de contexte

Ce texte a été écrit par des militant·es blanc·hes et non-blanc·hes du collectif Bagarre. Nous ne sommes pas des universitaires : la forme employée ici n'est pas académique. C'est celle de militant·es de terrain qui luttent depuis des années au sein des milieux féministes, anarchistes, antifascistes, queers, etc. C'est aussi celle de victimes de viols, violences sexistes, abus, agressions sexuelles et violences conjugales, qui ont vu leur propre camp passer sous silence ces questions-là depuis trop longtemps.

Ce texte fait suite à divers événements et discours du milieu militant qui nous alertent. Notamment celui sur la justice restaurative, la critique de l'exclusion et la réhabilitation des agresseur·es et violeur·es exclu·es des milieux militants. Nous avons pu voir à Toulouse par exemple des cercles de parole en mixité choisie « personnes exclues » (c'est-à-dire une potentielle mixité agresseur·e/violeur·es).

Ce texte fait aussi écho au nombre impressionnant de viols et d'agressions sexistes vus et vécus dans les milieux militants, ainsi qu'à leur mauvaise gestion, et parfois même à l'abandon et l'ignorance des victimes.

Il permet enfin d'affirmer nos positionnements politiques et de répondre à des critiques faites à notre rencontre, notamment pour ne pas avoir voulu intégrer dans notre collectif une personne autrice de multiples VSS. Ces questions de justice restaurative ne concernent pas que le milieu féministe. Nous alertons sur la dangerosité de voir se propager une critique de l'autodéfense et une injonction au pardon généralisé dans nos milieux de lutte révolutionnaires.

CHAPITRE 1

Le féminisme à l'épreuve du backlash

Il est commun d'admettre que les mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc (en France) ont libéré la parole des victimes et permis un espace pour que cette dernière soit diffusée.

Nous assistons aujourd'hui à une vague inarrêtable de témoignages et récits des Violences Sexistes et Sexuelles subies. Mais, s'il est vrai que #MeToo a permis de faire rentrer la question des VSS dans le débat public, il ne s'agit que d'une étape et il ne faut pas oublier que le chemin à parcourir est encore long.

En amont du mouvement MeToo, le mouvement féministe, et particulièrement ses franges radicales, a œuvré à construire des outils de lutte pour se défendre contre les auteur-e-s de VSS, notamment dans les milieux militants, en dénonçant leurs agissements (ce qu'on a appelé dans nos milieux le call-out ou call-in), en poussant à la prise en charge, et parfois, si nécessaire, à l'exclusion de ceux-ci. Devant l'impunité et la toute puissance des agresseur-e-s et des dominantes en la matière - majoritairement des hommes cis het, ces outils ont fini par être récupérés par tout le mouvement féministe (libéral, réformiste, etc), par les femmes et LGBTQ+ de façon générale, puis dans toute la société donnant naissance aux mouvements évoqués plus haut.

Le mouvement #MeToo n'est rien d'autre qu'un call-out géant.

Un mouvement général de contestation antipatriarcale est né et avec lui une nouvelle vague féministe. Dans la traînée de poudre de cette révolte féministe, un ressentiment fait rage au sein des dominants - dont l'expression politique la plus virulente et la plus visible est sans doute celle des groupes masculinistes («incels», antiféministes de droite et gauche, etc...). Ces groupes se sont par exemple surmobilisés via les plateformes vidéo, streaming et réseaux sociaux notamment autour de procès en diffamation de victimes ayant dénoncé publiquement leurs agresseur-es.

Dans tous ces cas, la stratégie de ces antiféministes a consisté à inverser systématiquement la charge de l'oppression. Les dénonciations de #MeToo ont été requalifiées en «délation» par les mascus. Aux témoignages de Violences Sexuelles Sexistes ont été opposés des procès en diffamation ; face aux enjeux de la présomption de sincérité des victimes et au principe de précaution (notamment dans les cas de violences multiples) le discours patriarcal a opposé la «présomption d'innocence» ; à la critique de la culture du viol a été opposée celle de la «Cancel Culture», etc

Insidieusement, l'onde de choc provoquée par la révolte féministe est revenue sous forme de backlash antiféministe, touchant aujourd'hui également les milieux dits féministes, radicaux, queers, révolutionnaires, intersectionnels, antipatriarcaux etc. Les arguments masculinistes sont recyclés au sein de nos propres milieux sous prétexte de recul critique et d'humanisme.

La question féministe occupe ainsi le devant de la scène depuis plusieurs années. Pour le meilleur et parfois pour le pire. Si cela a permis de visibiliser nos luttes, d'autres cherchent à se les réappropriier ou à les déformer en les passant à la moulinette du libéralisme. À tel point que le féminisme est devenu une « mode » et que tout

le monde s'en réclame, cherchant au passage à faire son beurre dessus. Nos milieux militants ne sont ainsi pas épargnés par ces pratiques. Sous couvert de féminisme certain-es arrivent dans nos espaces de luttes et insufflent sournoisement un discours contre-révolutionnaire. C'est le cas des théories sur la « justice punitive » qu'exerceraient les féministes lorsqu'elles se défendent. Ces théories qui n'ont rien à envier aux discours masculinistes viennent remettre en question nos outils d'autodéfense collective pour mieux protéger les agresseur-es et les violeur-es dans nos milieux.

Ces théories, heureusement minoritaires, restent cependant dangereuses et demandent toute notre vigilance quant à leur propagation.

CHAPITRE 2

Justice punitive :
quand les discours
masculinistes
s'invitent dans notre
camp

Depuis la révolution bourgeoise (1789), le concept de «droit» tel qu'il s'articule autour de la notion de propriété privée fait justice. Dans le cadre des VSS, les corps des femmes, des personnes LGBTQ+, des individu-es minorisé-es sont socialement et historiquement conçus comme propriété (c'est ainsi qu'a pu apparaître par exemple la notion de «crime d'honneur» dans le viol). Cette justice bourgeoise a emprunté à la monarchie de droit divin un mode opératoire et un système moral selon lesquels les coupables doivent être punies par le châtement et la violence sur leur corps. Avec la naissance de la classe bourgeoise, les coupables sont désormais ceux qui ne respectent pas la propriété privée. Dans ce contexte, l'appareil judiciaire est rapidement devenu l'expression du pouvoir physique des dominant-es et de leur contrôle sur les corps des populations dépossédées : marginales, opprimées, exploitées, bref, objectifiées. (cf. Elsa Dorlin, *Se défendre, une philosophie de la violence*).

Le concept de «justice punitive» fait justement référence à une approche de la justice qui se concentre principalement sur la punition des auteur-es de crimes ou de délits, souvent par des peines d'emprisonnement ou des amendes, plutôt que sur la réparation des torts causés aux victimes et la résolution des problèmes sociaux qui peuvent contribuer à la criminalité. Cette forme de justice convient aux féministes réformistes qui plaident pour l'amélioration et l'augmentation des peines de prison, convaincu-es que des peines de prison plus sévères et plus longues aideront à résoudre les problèmes liés aux violences de genre. Ces mêmes féministes réclament davantage de budget alloué à l'outil policier plaidant pour un encadrement par l'état des violences et de leurs conséquences.

A l'inverse, les critiques de la justice punitive bourgeoise partent du constat que la punition n'est pas une solution et que c'est les inégalités engendrant la criminalité qu'il faut combattre, c'est ce que nous entendons par le terme «radical», c'est-à-dire que nous considérons que la seule réponse à ces problématiques se trouve dans la résolution de ces enjeux à leur racine. Défendue par les féministes révolutionnaires, cette théorie tend à reconnaître que dans une société capitaliste, raciste et sexiste, la justice punitive est injuste, discriminatoire et disproportionnée, en particulier envers les personnes marginalisées, pauvres, racisées et LBGTQ+.

En somme, les critiques du concept de justice punitive soulignent que la justice doit être orientée vers la résolution des problèmes sociaux et la réparation des dommages, plutôt que vers la punition des auteur-es de crimes, et qu'une telle approche est plus juste, plus efficace et plus respectueuse des droits humains.

Jusqu'ici, c'est une critique que nous partageons.

Si jusqu'à présent la «justice punitive» était un élément de vocabulaire qui servait à désigner les méthodes de l'État et sa répression, sa critique fait aujourd'hui son entrée dans les milieux féministes et queers pour dénoncer les outils d'autodéfense féministes et leurs stratégies, et ce au nom d'un anticarcéralisme dévoyé. En effet, cette critique du carcéralisme assimile la justice punitive et la prison aux outils de lutte d'autodéfense féministe. Nous verrons plus loin que le call-out, le call-in ou l'exclusion, tout ce qui nous permettait de nommer les violences, de les dénoncer et de s'en protéger, est aujourd'hui fustigé sur l'autel de cet anticarcéralisme libéral, blanc et bourgeois.

Selon la militante abolitionniste Ruth Morris, la «justice non-punitive» doit être centrée sur les besoins des victimes et se donner les objectifs suivants :

1. Obtenir des réponses à ses questions sur les faits
2. Voir son préjudice être reconnu
3. Être en sécurité
4. Obtenir réparation
5. Pouvoir donner un sens à ce qu'on a subi.

Or, une des seules cultures hors institution qui permette de répondre à ces besoins se trouve dans le milieu antipatriarcal. Nos outils de luttes n'y sont pas des punitions mais bien des outils collectifs au service des victimes.

Le call-out, call-in ou l'exclusion sont utilisés dans les cas des VSS lorsqu'il devient nécessaire de protéger la victime et les potentielles prochaines victimes. En bref, si ces outils sont utilisés, ils le sont non pour «punir» mais pour se protéger. Nous y reviendrons dans le chapitre 4.

CHAPITRE 3

Chier sur l'héritage des luttes féministes et ses outils : un passe-temps récurrent

Le « call-out », le « call-in » ou l'exclusion sont des outils qu'ont construit les luttes féministes au prix de nombreux combats. Dans les milieux militants, ces outils sont utilisés depuis peu.

Il n'y a pas si longtemps, il était rare de pouvoir y dénoncer des violences sexistes et sexuelles. Sous prétexte que nous étions toutes des camarades, il était impossible de nommer les violences et le silence était de rigueur. Le sexisme intériorisé, ainsi que l'effet de groupe, ne laissaient que peu de place à la remise en question des comportements de nos camarades. Nommer des VSS revenait quasi obligatoirement à «s'auto-exclure». Sans parler des personnes LGBTQ+ et leurs enjeux propres qui étaient souvent invisibilisés dans nos espaces de lutte. Accusé-es de diviser la lutte, les réactions face à ceux qui avaient le courage de dénoncer des VSS au sein de nos milieux étaient au mieux l'indifférence, au pire le harcèlement, les menaces, les coups de pressions et/ou les violences.

Aujourd'hui, la société ne peut plus ignorer ces sujets là.

Ainsi, parler des violences subies a été facilité pour beaucoup, nous avons dû ouvrir les yeux sur le nombre impressionnant de violeur·es et d'agresseur·es autour de nous.

Pourtant, nombreux sont les discours qui tentent encore d'invisibiliser ceux des victimes. Ces discours portent sur la soi-disant «justice punitive» qu'exerceraient les féministes et ne sont que d'ânièmes tentatives de les bâillonner à nouveau. Il est de plus en plus courant de lire certains textes dénonçant ces outils de protection sous ce prétexte. Ces théories nous expliquent donc, au calme, que ces outils là répondraient à une logique punitive et qu'ils viendraient briser des vies, rappelant au passage les arguments masculinistes.

Complètement déconnectées de l'héritage des luttes féministes, ces théories vident de toute essence politique les VSS. En effet, les agressions et viols sont transformés en récits qu'il faudrait traiter grâce à de la gestion de conflits. Une dénonciation de viol ou d'agression deviendrait à présent « des récits qui s'affrontent » où la victime et l'agresseur·e/violeur·e seraient mis·es sur le même plan. D'autres textes parlent carrément de dédramatiser le viol et partent du constat que tous les viols ne sont pas monstrueux. Il est aussi question de ne plus voir les accusations de viol sous le prisme coupable/victime mais sous un prisme humaniste où la parole des individu·es doit être entendue de manière égale, en effaçant au passage les rapports de domination qu'engendrent une société capitaliste, raciste, validiste et patriarcale.

Ces textes sont parfois écrits par des personnes fraîchement arrivées dans le milieu militant, qui sont aux prémises de leurs réflexions politiques. Plus grave, d'autres sont écrits par des féministes se disant révolutionnaires. Au-delà de condamner les outils, certains textes viennent carrément remettre en cause la pratique et les stratégies

féministes, inversant l'angle de vue : l'accent est dorénavant mis sur les oppresseur·es et non plus sur les opprimé·es et la notion de soin communautaire féministe ou queer mise au service des agresseur·es et des violeur·es.

L'exclusion, le call-in, le call-out, désormais rangés dans le sac de la « justice punitive », seraient donc motivés par un besoin de justice basé sur la punition des auteur·es de violences sexistes et sexuelles. Cette approche est problématique puisqu'elle concentre l'attention sur les agresseur·es et les violeur·es qui sont vu·es comme des victimes subissant une punition. De ce point de vue, toute dénonciation de violences sexistes et sexuelles viendrait donc automatiquement condamner les auteur·es (ce qui dans les faits est rarement le cas). Faut-il vraiment rappeler que dans les cas d'agressions sexistes et sexuelles, la vraie victime est la personne qui les subit ?

De plus, appeler « justice punitive » nos outils de lutte, sous-entend que nous avons le même pouvoir que le système judiciaire étatique et les mêmes conséquences. C'est oublier que nous ne disposons pas du même pouvoir qu'un·e juge ou un·e procureur·e de l'état français et que nous ne sommes pas toustes égal·aux face à la justice. Les rouages du système judiciaire français sont bien loin des méthodes employées par le milieu féministe et les conséquences ne sont pas les mêmes.

Dans la réalité, et en imaginant que nous le souhaitions, nous n'avons que peu de pouvoir de punir. Ce pouvoir de punition fantasmé est donc bien loin du concret : par exemple, certaines exclusions qui ont eu lieu dans nos milieux militants n'ont jamais été réellement effectives. On retrouve souvent la personne exclue dans nos espaces, profitant d'une solidarité qui lui permet d'être toujours présente

d'une manière ou d'une autre. Cette solidarité provoque de fait l'isolement des victimes comme nous l'aborderons plus loin.

De plus, cela sous-entend que les moyens d'autodéfense féministes apportent justice à certain-es. Il semblerait pourtant qu'aucune victime n'en soit jamais pleinement satisfaite. Cependant, ces derniers sont des moyens de nous protéger, les seuls disponibles actuellement dans notre contexte politique, mais pas une fin en soi.

La justice (sociale) se trouvera avec l'abolition de l'État, du patriarcat et du capitalisme.



CHAPITRE 4

Protéger nos espaces de luttes: un besoin évident et vital

Les outils dont nous parlons dans cette brochure permettent de faire circuler l'information lorsqu'une personne a des comportements violents ou a commis des VSS. Ils ne permettent pas d'empêcher l'agression, ou d'assurer que lae violeure-agresseur-e ne recommence pas ailleurs. Ils permettent en revanche de poser le problème collectivement afin de responsabiliser une communauté, un milieu ou une organisation. Ils permettent de libérer la parole si les agresseur-es / violeur-es sont dénoncé-es et donnent la force à d'autres de témoigner: il est très important pour les victimes de savoir à quoi s'en tenir, qu'iels ne sont pas seul-es et que leur préjudice est reconnu.

Ces outils permettent également une vigilance si des problèmes ont déjà été soulevés par le passé avec une personne, on aura moins de difficulté à analyser ses comportements présents. Par exemple, on ne mobilisera pas les mêmes outils face à une personne qui a déjà bénéficié d'une médiation et qui a été accusée de plusieurs agressions.

Il n'est pas rare en effet lorsqu'une personne dénonce des violences ouvertement que cela donne la force à d'autres victimes de parler et de mettre en lumière un schéma répétitif d'agressions / viols sur des partenaires.

Cela peut permettre également que l'agresseur-e/violeur-e soit mis.e face aux conséquences de ses actes sur les personnes agressées. Cela permet de ne pas taire, invisibiliser, banaliser, minimiser, justifier ou excuser ces comportements.

Pour finir, ces outils permettent de mettre en sécurité les victimes et ainsi faciliter leur travail de reconstruction : travail difficile à faire avec l'agresseur-e/violeur-e dans les parages. Il est important de nommer les mécanismes à l'œuvre dans le cadre des VSS (par exemple, les symptômes post-traumatiques, l'anxiété sociale ou même le déni ou la fuite). Ces outils nous sont donc précieux bien que perfectibles.

La parole de la victime doit orienter l'usage ou non de ces outils, à savoir que la manière dont les informations sont communiquées, leur quantité, les interlocuteur-ices, etc., sera déterminé selon sa volonté. Lors d'un traumatisme suite à un viol ou à une agression, il est souvent difficile de pouvoir assimiler les faits et donc de poser des mots. La victime ne doit pas être forcée à parler, pour autant nous ne pouvons invisibiliser les faits. Si la victime n'est pas en état de verbaliser ses besoins, le cercle proche peut estimer, avec son consentement, une marche à suivre en fonction de la gravité de la situation.

Ces outils permettent également une protection collective, savoir sur qui nous pouvons nous reposer, militer en ayant confiance dans les camarades qui nous entourent, se sentir épaulé-es et soutenu-es.

D'ailleurs la « justice punitive » n'est bizarrement remise en cause que dans le cadre des VSS. Qu'en est-il des personnes de nos milieux qui pouvaient, des flics infiltrés ? Des camarades qui piquent dans la caisse ? Bizarrement dans ces cas-là, la question ne se pose pas

et personne ne vient remettre en question l'exclusion d'individus qui nuisent à nos milieux.

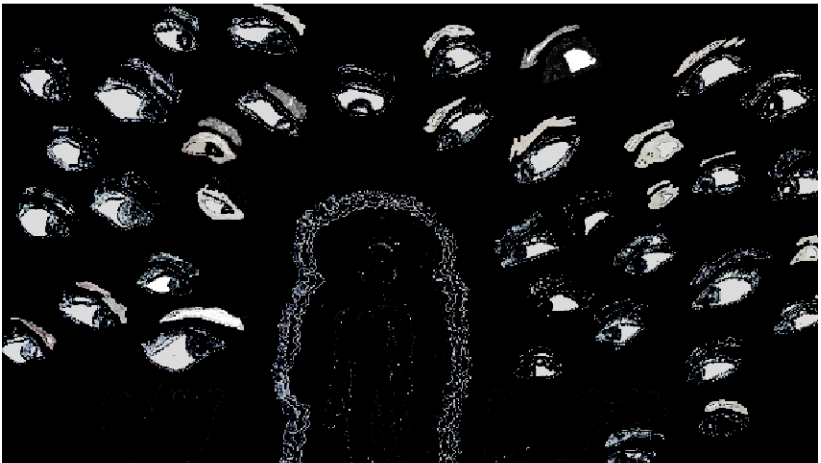
Pourquoi les questions de VSS sont-elles traitées différemment des autres questions d'autodéfense collective ? Si des fachos viennent attaquer nos événements ou lieux militants, devons-nous tendre l'autre joue ? Devons-nous comprendre les motivations personnelles de nos agresseur-es et leurs émotions ? Envisageons-nous de proposer une justice restauratrice entre les personnes trans harcelées par Dora Moutot et cette dernière ? Allons nous un jour envisager d'accompagner l'extrême-droite grâce à une médiation pour qu'ils arrêtent de menacer les shows de drag queens ? Allons nous faire de la « gestion de conflits » avec la bourgeoisie ? Quelles limites posons nous à notre sécurité collective ? Les agressions et viols commis par nos « camarades » doivent-ils être traités avec plus de complaisance que les autres dangers et menaces ?

Nous avons conscience qu'un monde parfaitement safe n'existe pas. En tant que femmes et personnes LGBTQ+, nous sommes d'ailleurs extrêmement bien placées pour le savoir. Nous avons également conscience que la lutte est une prise de risque permanente. Être dans la lutte, militer, n'est pas un confort et en plus de la précarité, du racisme, du sexisme, en tant que militant-es nous devons faire face à la violence policière et judiciaire.

C'est justement parce que nous connaissons la répression et que nous subissons ces oppressions, que nous refusons en plus de devoir nous retrouver en présence d'auteur-es de VSS et que nous préférons garder le peu d'énergie qu'il nous reste pour la lutte. Parce que nous sommes régulièrement en hypervigilance dans notre quotidien, nous aspirons à avoir des espaces où nous pouvons a

minima nous relâcher sans la présence d'agresseur-e/violeur-se (au sein d'espaces en mixité choisie par exemple).

Néanmoins, nous tenons à préciser que ces outils féministes s'utilisent dans le cadre de VSS. Le call-out a parfois pu être détourné pour servir des intérêts individuels ou des jeux de pouvoir. Comme tous les outils, s'ils sont mis entre de mauvaises mains, ils peuvent se retourner contre nous. Nous avons conscience qu'il faut rester attentif.ves aux dérives autoritaires, pour autant ces contre-exemples ne doivent pas être un prétexte à invisibiliser le besoin d'autodéfense féministe. Tout comme le nombre de fausses dénonciations pour faits de VSS (dont nous voulons rappeler qu'elles existent malheureusement) restent ultra minoritaire et ne doit pas invisibiliser l'ampleur et la gravité des cas réels qui sont la majorité : prétendre le contraire c'est perpétuer la rhétorique des masculinistes et des anti-féministes. Nous pensons que le fait de réfléchir collectivement aux VSS en amont et en aval est aussi une manière d'anticiper un mauvais usage de ces outils.



CHAPITRE 5

Not all men but all people

Dans le discours « anti justice punitive féministe » certain-es considèrent que nous sommes toutes des violeur-es et des agresseur-es, sans avancer d'autres arguments que « ça peut arriver à tout le monde ».

Dans une société patriarcale, nous sommes en effet tous-tes imprégné-es de sexisme. Pour autant, il y a une différence entre être imprégné-e de culture du viol et passer à l'acte. Ce qui rend le passage à l'acte possible, c'est justement un cadre collectif et politique permissif où la violence n'a pas de conséquence sociale pour celui qui la commet. Autrement dit, la culture du viol permet, grâce à la banalisation et la minimisation des violences, de les rendre acceptables voire normales. Dire que « tout le monde peut agresser et violer », c'est justement minimiser et banaliser les rapports de domination, voire les normaliser, puisque si tout le monde est susceptible de le faire, commettre des VSS devient une norme acceptable.

Autre détail important occulté par cette rhétorique : non-seulement nous ne passons pas toutes à l'acte, mais en plus nous ne sommes pas toutes égal-aux face aux VSS. Selon qu'elles soient valides ou non, blanches ou racisé-es, au regard de leur position sociale, leur genre, leur capital économique et culturel, les victimes ont plus ou moins de ressources pour se défendre et se reconstruire après une agression ou un viol. De la même manière, les auteur-es bénéficient

plus ou moins d'impunité selon leurs privilèges Occulter cette réalité met au même niveau les ressources et la construction sociale des hommes cis blancs hétéro et celles des autres. Pourtant les statistiques sont là, les viols, les féminicides, les violences conjugales, l'inceste, sont majoritairement commis par des hommes cis sur des enfants, femmes ou LGBTQ+. Sans nier ou invisibiliser que des femmes ou des personnes LGBTQ+ peuvent être auteur.es de viols, violences ou agressions sexuelles, iels représentent une proportion plus faible des auteur.es de VSS, et cela s'explique en termes politiques.

Nous ne sommes pas égale-ux face au patriarcat, est-il besoin de le rappeler ? Nous ne sommes pas toustes violeuses ou agresseur.es non plus : notre construction sociale face à la culture du viol n'a pas été la même. Certaines positions de pouvoir et privilèges favorisent voire encouragent le passage à l'acte. La rhétorique défendue par le courant dont nous parlons dans ce chapitre fait écho au discours masculiniste lorsqu'il se défend de toute généralisation. Lorsqu'on répond « nous sommes tous.tes des agresseur.es » à la critique de la culture du viol et de ses passages à l'acte, alors il n'y a plus personne à mettre face à ces abus. On passe de « not all men » à « all people ».

Il est aussi question de sortir d'une polarisation victime/bourreau : là aussi le postulat est de dire que nous sommes toustes les bourreaux de quelqu'un. S'il est évident qu'une personne qui a commis des agressions/viols peut également être victime d'agression et inversement, il est plus facile pour certain.es d'être des bourreaux et les conséquences seront plus légères, voir inexistantes. De fait, un appareil de permission et de minimisation mutuelle est mobilisé entre les hommes cis en réaction à des accusations, c'est ce qui s'exprime lorsque l'on parle de « solidarité masculine » et de « boy's club ».

L'appareil de protection de l'agresseur·e existe déjà, mettre sur le même plan la parole des victimes et celle des agresseur·es a alors pour effet de maintenir en place ces mécanismes dangereux pour nos luttes et pour la protection des victimes.

Si on considère qu'il n'y a pas de coupable, ni de responsable qu'en est-il de la lutte des classes ? Ne devons-nous plus désigner d'ennemis sous prétexte que nous sommes tous des êtres humains ? Devons-nous condamner la séquestration de patrons ? Devons-nous condamner la lutte armée et la violence politique ? Nous retrouvons ici le discours dominant selon lequel toutes les violences se valent. Nous verrons plus loin que cette vue invisibilise les dynamiques des rapports de domination.

CHAPITRE 6

Justice punitive et anticarcéralisme : supériorité morale et complaisance

Nous avons pu lire également que le milieu féministe radical faisait pire que la police en dénonçant des VSS. Fort à parier que les personnes qui ont l'indécence d'écrire ça n'ont jamais réellement eu à faire à la police. Depuis quand les féministes radicales enferment des individu-es derrière des barreaux ? Depuis quand les féministes radicales tuent des jeunes racisé-es dans les quartiers ? Depuis quand les féministes radicales jettent des grenades sur des manifestant-es ? Depuis quand les féministes radicales harcèlent les pauvres, les précaires, les personnes racisé-es ou encore les putes ?

Comparer l'incomparable rappelle la rhétorique réactionnaire. La libération de la parole féministe devient de la «délation» et rappelle «les heures les plus sombres de notre histoire». Tout comme les grévistes sont traités de «preneurs d'otage». Le discours que nous critiquons va plus loin puisqu'il ne se contente pas de condamner l'autodéfense féministe comme de la justice punitive ou comme étant pire que la police, mais aussi comme étant inscrite dans une logique carcérale. Ces discours commencent généralement par un

rappel de leur rejet de la prison et du système judiciaire. Passage quasi obligé pour exhiber sa supériorité militante !

Encore une fois, aucun-e féministe révolutionnaire ne considère la prison ou la justice bourgeoise comme une solution aux violences patriarcales. Dans les milieux militants, nous sommes d'ailleurs nombreux-ses à ne pas porter plainte en cas de viol, d'agressions ou de violences conjugales pour ces mêmes raisons (qu'elles aient été commises par un-e camarade ou non). Nous avons parfois la possibilité de bénéficier d'un réseau de solidarité et d'une situation financière nous permettant de faire face à ces violences sans recourir aux institutions. Ce n'est malheureusement pas le cas de tout le monde.

Certaines victimes ont besoin de déposer plainte : pour avoir accès à un hébergement d'urgence, pour la garde des enfants ou pour récupérer une pension alimentaire. Nier ces réalités dénote au moins d'une méconnaissance de la réalité, au pire d'un mépris de classe (car oui les personnes obligées de faire appel aux institutions sont souvent les plus précaires ou les plus isolées). Beaucoup de personnes n'ont pas le choix et respecter leur démarche sans rajouter de culpabilisation est aussi de la responsabilité des milieux féministes. Le fait que des victimes se tournent vers les institutions ne doit pas être un motif pour les pointer du doigt mais bien un moyen d'effectuer une remise en question des réponses qu'apporte notre camp. Si nous ne pouvons pas répondre concrètement aux besoins (sécurité physique, économique, etc) comment pouvons nous leur reprocher de se tourner vers d'autres recours pour se défendre et survivre ?

De même dans les cas de violences policières, certaines familles de victimes décident de porter plainte. Dans nos milieux les positions

anticarcérales ne doivent ni être déconnectées de la réalité de nombreuses personnes pour qui le choix est limité, ni servir de posture de supériorité à des privilégié-es.

Mettre sur un pied d'égalité la logique carcérale et des outils d'autodéfense féministe est un raccourci dangereux et culpabilisant pour les victimes, puisque comme nous l'avons analysé : dénoncer des violences donnerait aux victimes dans le rôle d'accusateur-ices partisan-es de la justice punitive et de la prison.

De plus, mettre en opposition ces outils et l'anticarcéralisme dénote d'une méconnaissance des réalités carcérales. Il y a fort à parier que si on laissait le choix aux personnes en taule entre un call-out, une exclusion du milieu militant ou une cellule de prison, leur choix serait vite fait.

Les personnes qui tiennent ce genre de discours pourraient aussi déployer leur énergie ailleurs que dans la déconstruction de l'héritage des luttes et des outils féministes, comme par exemple dans le soutien aux femmes et personnes LGBTQ+ enfermées. Or, nous ne voyons pas non plus ces personnes tellement humanistes et anticarcérales quand il s'agit d'agresseur-es, se préoccuper des conditions d'enfermement effectives.

Se servir d'un discours anticarcéral pour critiquer des outils de protection collective est malhonnête et indécent pour toutes les personnes enfermées. La logique carcérale est une logique d'enfermement ; exclure une personne de nos milieux c'est le contraire de l'enfermer, puisque la personne est renvoyée vers l'extérieur.

Ces discours fustigeant la «justice punitive féministe» font donc dangereusement écho au discours masculiniste. Les dénonciations sont souvent requalifiées par nos ennemi-es politiques en «

délation », iels n'hésitent pas à faire des parallèles avec la délation collaborationniste toujours dans le but de culpabiliser et faire taire les victimes. Les dénonciations de violences viendraient « briser des vies », « isoler socialement », etc. Encore une fois l'attention est concentrée sur l'agresseur-e en inversant les rôles, avec une rhétorique qui ne tient pas compte de la réalité.

Dans ce courant de pensée, il n'est pas rare de voir une compassion exagérée pour les agresseur-es / violeur-ses mais aussi pour les dominants (hommes cis blanc hétéro). La compassion envers les victimes est, elle, paradoxalement, absente. Il est souvent question « d'écouter les hommes violents » et de ne surtout pas exclure les violeur-ses / agresseur.e.s de nos espaces de lutte. A l'inverse, il n'y a pas un mot sur ce que peut ressentir une victime de viol et les mécanismes de trauma qui s'ensuivent, ainsi que l'auto-exclusion de cette dernière. Pas un mot non plus sur le syndrome post-traumatique des victimes réactivé par la présence des violeur-ses. Combien de camarades avons nous perdu ces dernières années pour des cas de VSS ? Combien finissent par quitter la lutte, écoeuré-es ? Combien s'auto-excluent et arrêtent de militer pour ne plus croiser de violeur-ses ? Là aussi, silence radio.

Ces apôtres qui se soucient tant d'anticarcéralisme quand il s'agit de renverser le discours féministe, ont pourtant bien une solution pour aider les victimes. En opposition à la justice punitive des méchantes féministes, l'unique solution proposée est la « justice restaurative »

CHAPITRE 7

Le miracle de la sacro-sainte « justice restaurative »

« La justice restaurative contemporaine s'inspire des pratiques ancestrales de certains peuples africains, des maoris de Nouvelle Zélande ou encore de communautés de natifves en Amérique du Nord. Ces systèmes de justice traditionnelle considèrent généralement que l'agresseur s'est coupé de la société par l'offense qu'il a commise. »¹

En France, la justice restaurative est « une approche de la justice qui vise à réparer les dommages causés par des violences ou des injustices en impliquant les différentes parties concernées dans le processus de prise de décision et de réparation. La justice restaurative met l'accent sur la réparation des relations entre les victimes et les auteur-es de violences et sur la prévention de futures violences. Son recours doit se faire uniquement à la demande des victime. La personnes autrice des faits doit reconnaître ces derniers et accepter le cercle restaurateur. Des personnes extérieures doivent assister aux échanges. Il n'y a pas d'obligations de « résultats », s'engager dans cette voie ne vaut pas injonction au pardon.

¹ *Question de justice, Histoire de la justice restaurative* (www.questiondejustice.fr/pour-en-savoir-plus/espace-professionnel/histoire-de-la-justice-restaurative)

Nouveau concept à la mode, il a récemment fait l'objet d'un film qui met en lumière ce processus.

Inscrite dans le système judiciaire et pénal français depuis août 2014, la justice restaurative souffre d'un paradoxe. D'un côté elle prétend rompre avec une logique punitive mais dans la réalité elle se greffe aux réponses pénales existantes et complète davantage qu'elle ne remplace le système de justice actuel.

En tant que militantes féministes révolutionnaires nous considérons que peu importe que la justice française s'appelle restauratrice, transformatrice ou réparatrice, elle reste une justice bourgeoise aux services des intérêts du capitalisme. Ces formes de justice utilisées par des peuples colonisés et recyclées par les pays colonisateurs ne pourront jamais apporter de réponses satisfaisantes par les biais qu'ils véhiculent. Encore une fois il s'agit de « whitewasher » des pratiques non-blanches et de pacifier la population. Faire appel à la justice restaurative dans le cas, par exemple, d'une personne qui aurait cambriolé une villa viendrait effacer les rapports de domination et normaliser les inégalités sociales. Il ne s'agit pas ici de s'attaquer aux causes des inégalités mais bien d'acheter la paix sociale.

On se demande où sont les camarades qui crachent sur «les féministes qui excluent des agresseurs de nos milieux», quand il s'agit de dénoncer la supercherie de la justice restaurative de l'État ?

Au contraire, ce concept au fur et à mesure qu'il s'impose dans le système judiciaire français vient s'imposer dans nos milieux et est brandi par certain-es comme le Saint Graal notamment en matière de VSS. En effet, certaines personnes considèrent que les cercles restaurateurs sont une réponse efficaces à apporter lorsqu'un-e camarade est victime de VSS.

Vouloir transposer ces pratiques issues de cultures colonisées dans nos espaces militants sans prendre le temps de les développer et de les adapter sous l'angle du féminisme révolutionnaire nous semble dangereux. Elles peuvent rapidement être source de dérives comme cela a déjà été le cas : cercle restaurateur imposé à la victime, menace de faire des cercles restaurateurs au moindre désaccord politique, pratique érigée en solution miracle au détriment d'autres pratiques, cercle à la demande des agresseur-es/violeur-es (et non plus à la demande de la victime) pour « s'absoudre de leurs péchés », ateliers en mixité choisie personnes exclues (donc aussi agresseur-es/violeur-es) comme ça a été le cas à Toulouse, etc

Toujours drapés de leur supériorité militante, les défenseuses de la justice restaurative « militante » n'hésitent pas, à ce moment-là, à utiliser la rhétorique chrétienne. Plein-es de compassion et de charité, dans certains textes, les auteur-es y parlent du pardon qu'ils accordent à leur agresseur.se / violeur.se. Dans une vision moralisatrice de pardon et d'absolution, les auteur-es se posent en sauveur-es au nom d'un humanisme libéral. Tendre l'autre joue redevient alors le seul principe d'action autorisé. La justice restaurative permettrait de changer l'eau en vin ou plutôt de changer des violeur-es en alliées en ayant recours à des stratégies bienveillantes et humanistes. Salut et rédemption pour tous-tes. Amen !

Il est intéressant d'observer que certain-es piochent dans les pratiques communautaires celles qui ont tendance à faire la part belle aux auteur-es de VSS, sans s'intéresser aux autres. Qu'en est-il des communautés qui bannissent purement et simplement les auteur-es de viol tels que le peuple powhatan ou certaines communautés Rroms ?

La violence est d'ailleurs souvent condamnée dans ces discours qui porte la justice restaurative aux nues. On observe là, la création d'un nouveau dogme militant, soutenu par une pensée baignant dans la morale chrétienne.

Ce discours autour de la non-violence est particulièrement dangereux lui aussi. Il prive les victimes du pouvoir d'agir, les silencie et les culpabilise, les laissant seules face à leur vécu et leurs émotions. Qui est protégé-e et préservé-e par ce discours non-violent ?

Ce discours sur la confiscation de la violence aux victimes est également dangereux car il vient remettre en question toutes les stratégies d'autodéfense populaire. Si on écrit noir sur blanc qu'on ne doit pas répondre à la violence par la violence, on nie l'héritage de nos luttes et toutes les pratiques révolutionnaires mises en place depuis des décennies (émeute de Stonewall, black bloc, pink bloc, femmes kurdes au sein du PKK, etc.).

À moins qu'on ne rejette l'autodéfense que dans le cadre des VSS ?

Inverser le discours est dangereux : il ne faut pas oublier que c'est le patriarcat qui fait naître la violence. Se défendre par la violence est de l'autodéfense, pas du carcéralisme ou de la « justice punitive ». Pour rappel, notre militantisme est un combat. Nos LUTTES, COMBATS politiques ou MILITANTISME viennent d'un vocabulaire violent. De plus, ces discours viennent valider une fois de plus ceux des dominants comme quoi toutes les violences se valent.

Il est tout à fait understandable qu'une personne ayant subi des VSS refuse de se considérer comme victime et souhaite pardonner à l'agresseur-e/voleur-e. Il est cependant extrêmement néfaste d'imposer ce prisme de pensée : si l'on ne peut plus se considérer comme victime, alors que faire de nos vécus et nos ressentis ? Si l'on se considère comme

victime sommes-nous vraiment aussi néfastes que les personnes nous ayant imposé ce vécu et ce trauma ? Rappelons l'importance pour les victimes de voir leur préjudice reconnu.

Voilà aussi pourquoi nous sommes contre le dogme selon lequel il ne faudrait « jamais hiérarchiser les violences » : il procède d'une logique moraliste qui met toutes les violences sur le même plan, celle de l'agresseur-e, celle de la potentielle victime qui se révolte, ou encore celle des féministes qui choisissent d'en faire usage.

Si l'on se penche sur la défense de la seule et unique justice restaurative, les solutions concrètes apportées pour la gestion des viols et agressions sont déconnectées du monde réel. Il suffirait donc d'accompagner les auteur-es d'agressions, de viols et de violences pour les transformer en allié-es objectifves de la lutte féministe révolutionnaire. Il faudrait les écouter, les comprendre et les accompagner. Là aussi, sur le papier ça fait bien et nous conforte dans notre supériorité morale. Dans les faits, qui a l'énergie pour ça ? Et pour quels résultats concrets ?

De plus, ne peut-on pas questionner la réelle prise en compte des besoins des victimes ? Pourquoi cette injonction aux processus de justice restaurative au sein de nos milieux ? La démocratisation du discours au sujet des cercles restaurateurs nous pose question : en l'absence de résultats probants, nous nous inquiétons de la pertinence de cette prise en charge lorsqu'elle est proposée de manière insistante ou présentée comme unique solution, souvent au détriment des victimes et sans que les auteur-es manifestent une réelle envie de changement ou de prise de conscience. Pour rappel, on ne transforme pas les gens malgré eux.

Nous avons pu constater que ces outils sont sollicités par les auteur-es de VSS non pas pour des raisons de volonté de changement mais

pour se donner bonne figure et garder leur place au sein des milieux militants. C'est un risque que nous voulons pointer du doigt.

Ajoutons que les cercles restaurateurs doivent répondre à des objectifs concrets attendus, ils ne peuvent servir de caution à des agresseur·es / violeur·es. Participer à un processus de justice restaurative ne signifie pas pour autant que le passé est effacé et que l'auteur·e des faits est pardonné de manière inconditionnelle, ou qu'il ne peut y avoir d'autres outils apportés (exclusion entre autres).

Au-delà du manque de temps, d'énergie et de moyens nécessaires pour la bonne mise en œuvre et l'efficacité de cet outil de justice, nous faisons aussi face à un manque de compétences dans nos milieux. Les personnes qui ont expérimenté la justice restaurative et sont formées pour cela disent elles-même que les résultats sont très minimes, alors imaginons un milieu où les gens sont déjà épuisé·es et sans compétences sur le sujet. Comment accompagner une personne dans une démarche restaurative quand toute la société pousse à l'inverse ? Quand dans leur propre camp de lutte on soutient ce type d'agissements et on minimise les violences commises ?

Sans compter la non prise en compte des mécanismes d'emprise dans les cas de violences, les manipulateur·ices pervers·es et tous les profils qui ne peuvent tout simplement pas modifier leurs schémas.

Cela ne veut pas dire pour autant que le concept de justice restaurative soit à rejeter. D'ailleurs sur le papier cela peut sembler être une bonne idée ! En tant que révolutionnaires nous croyons à une transformation de la société et des individu·es grâce à un travail politique collectif. L'abolition du capitalisme ne mettra pas fin miraculeusement à des siècles d'oppressions patriarcales. Nous savons qu'il est nécessaire dès à présent de construire une société plus juste et d'imaginer une société égalitaire. Mais construire une

société plus juste débarrassée des rapports de domination, de la culture du viol et des violences sexistes et sexuelles ne peut se faire en épuisant les victimes et en excusant les auteures.

Ce travail commence dès aujourd'hui au sein de nos milieux militants en normalisant la prise de conscience des oppressions subies par les femmes et personnes LGBTQ+. Nous croyons que tirer la société du côté de l'autogestion, de la justice sociale et de l'égalité pour toutes est un enjeu qui se joue également au sein de nos milieux de lutte.

Pour cela instaurer un rapport de force nous semble important. Pour autant cet objectif est loin et il faut pouvoir accompagner les victimes dès aujourd'hui. Nous craignons que la justice restaurative devienne une norme hégémonique : les cercles restaurateurs, la justice restaurative, ne peuvent être une solution imposée mais des outils proposés parmi d'autres. Ils ne doivent pas bloquer les autres outils (exclusion, call-out, call-in, etc..)

LES SPÉCIFICITÉS DU MILIEU QUEER

Les outils de lutte contre les VSS et les dominations tels que le call-out, le call-in et l'exclusion sont beaucoup remis en cause dans le milieu queer où la notion de communauté est primordiale. La question peut en effet se poser différemment, dans un milieu communautaire où la survie dépend de la possibilité de profiter d'accès aux soins, de solidarité mais aussi de relations sexo-affectives communautaires pour des personnes souvent déjà marginalisées par le reste de la société. Son exclusion en est par conséquent vue comme la punition ultime et les impacts et conséquences sur les conditions de vie des personnes exclues sont réelles. On aurait donc tendance à s'opposer aux exclusion des auteures de VSS quand iels sont queers, en préférant des médiations ou autres outils d'accompagnement. Cet

argument n'est pas toujours valable, et pourrait être nuancé : toutes les personnes queers ne sont pas surmarginalisées et certaines disposent même d'un capital culturel et économique conséquent qui les place en position de privilèges par rapport à d'autres.

S'il n'existe aucun milieu «safe» (c'est impossible dans une société régie par l'exploitation), se retrouver avec des personnes vivant les mêmes oppressions et les mêmes marginalisations forcées est donc vital pour beaucoup. Parce que les personnes vivent justement des violences systémiques, on aurait tendance à penser que le consentement, le respect de l'intégrité d'autrui, la bienveillance, le « care » (soin) seraient d'autant plus des enjeux primordiaux.

Pour autant nier que dans ces milieux existent des agresseur·es / violeur·es serait au mieux naïf, au pire mensonger. Les violences existent et refuser de les traiter comme telles est dangereux pour les victimes ... et pour tout le monde en fait. Refuser de les voir, de les nommer ou les minimiser revient encore une fois à banaliser ces violences et réduire au silence les victimes.

Dans ce cas, garder à tout prix ces mêmes personnes au sein de la communauté viendrait invalider le besoin de sécurité que les personnes viennent y chercher. Au contraire, parce que ce milieu regroupe bon nombre de personnes vulnérables, il est d'autant plus primordial d'être vigilantes.

Le dilemme ne change pas, si c'est l'agresseur·e qui n'est pas exclu·e, c'est la victime qui s'auto-exclue. Si on choisit de placer la focale sur les victimes, il est d'autant plus important de prendre en compte ces violences et de garantir la place de ces mêmes victimes au sein des espaces communautaires. Sinon, c'est comme ça qu'on se retrouve avec des agresseur·es/violeur·es multi-récidivistes qui dominent notre milieu. Milieu qui finit par devenir toxique, tant il refuse

de prendre en charge ces questions et laisse les auteures de VSS recommencer encore et encore.

Dans les milieux queer, les personnes ont souvent des vécus plus compliqués, accompagnés de soucis de santé, sont davantage exposées aux violences et discriminations. Dans ce contexte comment trouver la force d'accompagner des violeur·ses / agresseur·es quand il est déjà difficile d'avoir de l'énergie collective pour accompagner les victimes ?

Dans ce contexte alarmant de backlash antiféministe, des milieux queers dits radicaux se perdent dans une approche individualisante et libérale de la lutte contre l'hétéropatriarcat, dépolitisant ainsi les rapports d'oppression.

Ce pinkwashing prétendument « radical » gagne du terrain, et on hésite plus à s'attaquer à d'autres féministes (y compris queers et trans) pour leur prétendue « violence » (ironie du sort) face aux VSS. Une quête nombriliste et identitaire « d'inclusivité » éclipse la primauté de la lutte collective. Les victimes sont réduites au silence au nom d'une « bienveillance » dogmatique et d'une « non-violence » qui se résume en réalité plus à une revendication d'impuissance politique.

Ainsi, les auteur·e.s de violences sexistes et sexuelles bénéficient donc d'une tolérance sous prétexte que certain·es seraient par ailleurs aussi opprimé·es ou cibles potentielles de fausses accusations.

L'autodéfense féministe permet, au contraire, de traiter les questions de VSS à travers un prisme politique. Les statistiques révèlent la présence de violences au sein des couples LGBTQ+ à un niveau proche de celui existant dans les couples cis hétéros, quoique sous des formes différentes. Il est parfois plus facile d'exclure certaines

personnes que d'autres car elles sont plus souvent marginalisées (personnes transfem, racisées, etc.).

Une personne transfem qui a commis une agression aura plus tendance à être dénoncée, d'autant plus si c'est par exemple une femme trans racisée. Le milieu queer n'est pas exempt de biais transmisogynes et/ou racistes. Mais cela est vrai dans tous les milieux et se servir du sort des femmes trans ou de personnes racisé-es pour justifier de silencier les victimes, voir protéger des agresseures hors du milieu queer c'est se priver de toute possibilité d'autodéfense.

Notre rôle à toutes est de nous prémunir de ce type de double-standards, de combattre la transmisogynie et le racisme qui traversent TOUS nos milieux politiques et de créer un cadre où toutes les victimes ont la possibilité de s'exprimer si iels le souhaitent.

Prendre conscience de ces biais politiques doit aussi nous éclairer sur les outils utilisés. Nous mettons en garde contre des discriminations et des jugements biaisés mais également sur l'effet inverse, c'est à dire une impunité de l'étiquette « queer » où les personnes concernées ne pourraient alors pas commettre de VSS, ou être tenues pour responsables de leurs actes. Si parfois il peut y avoir un « abus de call-out » hors cadre de VSS, cela prouve simplement l'incapacité du milieu à établir un cadre collectif politique clair, mais en aucun cas cela ne doit servir d'excuse pour une complaisance envers les auteur-es de VSS.

Face à cela, nous refusons les faux dilemmes, l'abandon du rapport de force et l'apathie. Nous voulons réaffirmer une ligne politique et des limites claires en termes de VSS pour protéger les victimes : parler, agir, et prendre des risques plutôt que de laisser carte blanche aux agresseur-es, y compris au sein de « nos milieux ».

CHAPITRE 8

Gestion de conflits : pacifier la lutte à tout prix

Comme évoqué précédemment, et dans la continuité de la banalisation des VSS, les agressions et viols sont parfois aussi minimisés pour être requalifiés en « conflits ». En effet, dans le cas d'un-e camarade qui en violerait un-e autre, il ne serait alors plus question de traiter le cas par le prisme politique des violences sexistes et sexuelles mais par le prisme individuel de la gestion de conflits car ce seraient simplement des récits qui s'affrontent. Toujours dans une rhétorique chrétienne et humaniste, ces conflits devraient être résolus à tout prix pour obtenir la paix.

Dans le cadre de la lutte antipatriarcale, nous avons besoin d'établir un rapport de force. Affirmer que le conflit *doit* être résolu entre une personne perpétuant un système de domination et une autre la subissant c'est, encore une fois, vider de toute essence politique les VSS et pacifier la lutte.

Le conflit c'est également ce qui amène à la rupture avec un système injuste et inégalitaire. Dans une perspective révolutionnaire nous avons besoin de nous emparer de ce conflit !

Nier le besoin d'autodéfense et l'existence initiale du conflit, c'est renier nos stratégies de luttes. Ceux qui pensent qu'on peut se dispenser

de recourir à ces stratégies se sont clairement trompés de milieu. Leur place est chez les sociaux-démocrates, libéraux, réformistes etc... Les médiations pacifistes et l'humanisme moralisateur ne font pas partie de nos stratégies de lutte.

L'injonction à « résoudre » le « conflit » est ici une manière de pacifier les revendications féministes et, au passage, de culpabiliser les victimes qui ne souhaitent pas s'asseoir à la même table ou refusent de côtoyer leur violeur-se/agresseur-se.

Nous avons pu voir à Toulouse certains ateliers de gestion de conflits se monter dans des espaces révolutionnaires animés par des sophrologues, d'autres par des personnes autoproclamées expertes en gestion de conflits. Par contre, aucune personne compétente formée sur les questions des VSS et la prise en charge des victimes : ça en dit long sur la considération politique à leur égard.

Le fait que des personnes se posent en expert-es du conflit permet également des positions de pouvoir, voir d'emprise et la possibilité de prendre une place centrale au sein des communautés. D'ailleurs, quand une personne qui n'est pas proche de la victime s'immisce dans le traitement d'un viol ou d'une agression, c'est souvent problématique et rarement en sa faveur. Les victimes devraient avoir le droit de décider avec qui iels veulent parler de leurs agressions/viols, et qui iels veulent voir prendre part de manière active aux processus qui en découlent. La victime doit sentir qu'iel est au centre du processus. Les comportements ou discours visant à voler la parole de la victime ou la déformer sont à bannir ainsi que les personnes qui veulent prendre en charge sans qu'on leur demande rien, qui s'autoproclament expert-es, qui imposent leur manière de faire, etc

Tous ces discours et ces initiatives décrites plus haut font donc la part belle aux systèmes de dominations déjà en place. Il ne s'agit

pas de révolutionner radicalement la société patriarcale mais bien de réhabiliter, restaurer et transformer.

En effet, en réaction au féminisme radical, le patriarcat pour survivre (tout comme le capitalisme) a besoin de s'adapter. Ces discours sournois sont ni plus ni moins qu'un masculinisme déguisé. On assiste ici non pas à un discours masculiniste réactionnaire facilement identifiable mais à un masculiniste sournois teinté de morale et de bons sentiments. Le patriarcat résiste et certain-es de ses apôtres se disent anarcho-féministes (voir la vidéo Anti patriarcame - « La fabrique d'une impunité réhabilitatrice »).

CHAPITRE 9

Logique capitaliste
du développement
personnel : « ouvrir
ses chakras contre le
patriarcat »

Le postulat selon lequel l'accompagnement individuel permet la fin des violences patriarcales est le résultat d'une vision capitaliste, individualiste et libérale de la lutte féministe. Comment peut-on opposer à l'autodéfense collective et féministe des stratégies de développement personnel ?

Penser qu'on peut éradiquer les agressions, les violences sexistes et sexuelles en cherchant des causes personnelles et individuelles à ces enjeux dénote encore une fois de l'individualisation du problème et de la dépolitisation des violences vécues. Les agresseur·es n'agressent pas parce qu'ils ont eu une enfance difficile ou parce qu'ils ne savent pas gérer leur émotions. Ils agressent et violent parce que la société capitaliste patriarcale a créé les conditions pour : ils agressent et violent à cause de l'impunité et la complaisance du système de la culture du viol. Bien qu'il soit pertinent de déconstruire nos comportements individuels et la perpétuation de nos comportements patriarcaux, nous croyons que la force du collectif doit être motrice

et montrer l'exemple. C'est à dire, se positionner et prendre en charge collectivement les VSS suite à des dénonciations, prendre réellement position selon les besoins de la/des victimes, ne pas rester dans une posture performative et de jugement moral. Ces discours partent souvent d'ailleurs d'un ressenti individuel autour du « moi, je »... « Moi j'ai pardonné à mon agresseur », « j'ai fait un call-out et je le regrette », « je refuse de me dire victime »... Bref, on change d'angle de vue. On part alors du nombril de militant-es qui ont une vision individualiste et libérale de la lutte, qui effacent et invisibilisent des stratégies de luttes collectives durement acquises tout en essayant de généraliser leur expérience.

Ce courant est de plus en prégnant alors qu'à une époque on s'efforçait plutôt de construire des cadres de luttes antiautoritaires, autonomes, anarchistes, féministe, ... Ce faisant, le militantisme évolue et s'imprègne de plus en plus d'une logique capitaliste décomposée individualiste. On retrouve ainsi des gens qui « consomment des luttes » et militent dans des orgas, groupes, collectifs, lieux comme on s'inscrit à un club de poterie, sans s'engager vraiment et en souhaitant faire que les tâches qui leur plaisent. Il n'est plus question de créer des cadres de luttes politiques et de s'organiser mais de faire ce qu'il nous plaît. Plus personne ne veut se taper le « sale boulot ». Untel a envie d'organiser des concerts, une autre de faire des visuels, unetelle veut simplement de l'action en manif, certaines sont là pour la « fame », d'autres sont juste là pour se faire des potes ou pour pécho. On vient piocher dans le milieu militant ce qui nous plaît en effaçant au passage le travail parfois long et laborieux de construction. Il suffit dès à présent de liker une publication sur Instagram pour s'auto-proclamer militante et de venir donner son avis sur des luttes auxquelles on n'a jamais participé générant du contenu sur des plateformes capitalistes au passage.

Souvent, ces personnes ne prennent pas en compte l'héritage et l'histoire des luttes et ne s'intéressent pas ou peu à la continuité dans laquelle elle est sensé s'inscrire. Arrivant tels des enfants gâtés dans des luttes et des espaces que d'autres ont mis des décennies à construire, iels viennent alors se servir du milieu militant pour se réaliser en tant qu'individu-es.

On remarque également de plus en plus de personnes qui militent en leur nom. C'est le « moi je » d'abord et il devient rare de parler au nom d'un groupe, d'un collectif ou même d'une idéologie. Dans ces conditions, parler de « convergences des luttes » est difficile, tout comme se sentir appartenir à une communauté réelle qui fait sens. Chacun-e vaque à ses occupations, et il est de bon ton de penser que ce que fait le-a voisin-e ne concerne pas les autres. Ou alors si on s'y intéresse c'est pour dénigrer, critiquer ou harceler. Dans ces cas là, il n'y a ni responsabilité collective, ni cadre permettant une gestion collective des problématiques (répression, VSS ...). Dans le cadre précis des VSS, on observe que l'information circule mal et le call-out ou le call-in devient alors le seul outil à notre portée pour communiquer sur ces cas. En général, chacun-e fait semblant de regarder ailleurs et ne se sent pas concerné-es par ce qu'il se passe en dehors de leur groupe, collectif ou cercle affinitaire.

On aimerait réellement faire partie d'un milieu où, au-delà des divergences stratégiques et/ou politiques, on puissent parler des agresseur-es et violeur-es qui circulent, mais cela impliquerait de développer une conscience d'appartenir à une communauté et un positionnement politique commun clair.

D'ailleurs dans une vision anarchiste dévoyée tout ce qui est vu comme un cadre ou une organisation est fustigé par certain.es comme étant l'ancre de l'autoritarisme. Pour rappel l'autonomie n'est

pas synonyme de désorganisation. Au contraire, les mouvements autonomes les plus efficaces sont les plus organisés.

Si des militant·es ont besoin de s'appuyer sur le développement personnel pour les aspects personnels de leur vie, libre à elleux. Loin de nous l'idée de les en décourager mais ces méthodes ne SONT PAS des méthodes anarchistes. Il est important de prendre soin de nous dans nos milieux et des temps et des espaces sont là pour ça. Mais la porosité entre ce qui est de l'ordre du développement personnel et de la lutte féministe nous questionne et nous inquiète. Quand on en vient à inviter des sophrologues dans des espaces anarcho-féministes pour parler de sujets politiques, c'est que la frontière est déjà franchie.

Nous ne sommes pas dupes. L'autodéfense féministe n'est pas et ne sera jamais du développement personnel. L'autodéfense féministe n'est pas non plus de la justice punitive : c'est un moyen de lutte et de protection contre des oppressions systémiques.



CHAPITRE 10

Autodéfense féministe

Les outils actuellement à notre disposition sont imparfaits et nous devons encore réfléchir collectivement pour les améliorer : la libération de la parole, la prise en charge des victimes, l'exclusion des responsables et leurs complices de certains espaces. etc, ne sont que des moyens de réagir aux VSS. Mais qu'en est-il des outils en amont ? Voici quelques pistes de réflexions :

- **Ne plus considérer que ce soit toujours aux personnes opprimé-es d'éduquer leur oppresseur-ses.** La charge mentale des personnes dominées est déjà lourde à porter. Cependant nous ne pouvons faire l'économie d'une transmission d'informations, de savoirs autour de la question des VSS. C'est ce que nous faisons à Bagarre grâce à un travail d'information, de communication et de propagande (collage, réseaux sociaux, tables rondes, brochures, etc.). Nous mettons également en place dans les événements que nous organisons ou auxquels nous participons des affichages sur le consentement dans sa globalité (personnes sous substances, personnes en état de choc ou détresse émotionnelle, personnes vulnérables qui ne peuvent pas apporter de consentement éclairé), nous faisons des rappels publics des comportements qui sont de l'ordre des VSS, etc.
- **Développer et utiliser des outils statistiques :** il serait intéressant de mettre en place un compteur des VSS dans les milieux militants. Quel pourcentage de VSS ? Combien de camarades victimes ont quitté le milieu en lien avec des affaires

de VSS ? Combien de médiations ? Combien d'exclusions effectives ? Combien d'auteur-es de VSS ayant reconnu les faits et ayant réellement travaillé sur leurs biais sexistes ? Quels profils d'auteur-es de VSS ressortent le plus dans nos milieux ? Et quelles réponses apportées à quels profils ? Cela permettrait de voir de manière concrète la prise en charge des victimes en fonction des privilèges de l'auteur-e, ou à l'inverse de se rendre compte si les oppressions déjà subies par les agresseur-es serviraient de totem d'immunité. Ces chiffres seraient à prendre avec du recul. Dans le cadre des VSS les chiffres sont souvent tronqués car il y a toujours une partie des victimes invisibilisées. Ces outils permettraient à toutes de prendre conscience, collectivement, de l'ampleur réelle du phénomène et de lever un tabou dans nos milieux.

- **Visibiliser les schémas qui sortent de la cishétéronorme afin de créer des espaces de sexualité et de sociabilité moins toxiques**, pouvoir mettre en place une réduction des risques repensée : sortir d'un prisme libéral de la réduction des risques mais amener une réelle réflexion sur nos pratiques pour une sexualité plus libre, consciente et consentie.
- **Changer le rapport de force** en créant une pression sociale autour des groupes dominants pour inverser le rapport de force : «La peur doit changer de camp» doit redevenir un vrai slogan !
- **Ne pas laisser se banaliser les comportements cissexistes, ne pas faire de la lutte contre le patriarcat une lutte de seconde zone** menée par des privilégié-es déconstruites, etc. À Bagarre comme ailleurs, nous sommes nombreuses à être fatigué-es de voir que cette lutte n'est pas relayé-e sous prétexte qu'il y a plus urgent. Nous tentons de répondre à ça en montrant l'exemple

au sein des collectifs et en nous positionnant clairement : il ne suffit pas de faire un post sur les réseaux sociaux le 8 mars pour faire semblant de s'intéresser au sexisme. Il est important de créer des vraies solidarités en dehors des cercles affinitaires dominants (en gros moins de boy's club plus d'adelphité).

- **Questionner la violence au sein de nos milieux**, pas pour la condamner évidemment mais pour identifier lorsqu'elle revient régulièrement entre les mains des camarades mecs cis het, et qu'elle est valorisée alors que la colère des femmes et personnes LGBTQ+ est toujours étouffée, ridiculisée, infantilisée voire criminalisée (encore plus s'il s'agit de personnes racisées). La violence est nécessaire mais ne doit pas être essentialisée. De plus la valorisation de la violence entre les mains des dominants participent à légitimer leur utilisation dans l'intime, ou en tout cas à la normaliser. La violence doit être interrogée lorsqu'elle devient le monopole d'un petit groupe.
- **Déconstruire les mécanismes de solidarité masculine ou de solidarité entre personnes de pouvoir** au sein de nos milieux. Rappelons que la culture du viol est un rapport de domination aux corps, un moyen d'écraser et de dominer. Nous mettons ça en parallèle avec certaines dérives de nos milieux qui reproduisent des rapports de domination. Les prises de pouvoir, les égos surdimensionnés, les personnes autoritaires, ceux à qui on ne peut pas dire non, ceux qui prennent de la place, ceux qui harcèlent, parlent fort, prennent tout l'espace, ... Déconstruire tout ça est aussi une manière de lutter contre les VSS.

La solution des cercles de parole en non mixité hommes n'est pas une solution envisageable car les expériences ont montrées que ça

se transformait en cercle de bureaux des pleurs des hommes cis het qui se plaignent de la misère sexuelle. La misère sexuelle qui est un concept réactionnaire des incels (involuntary celibates).

Et sinon une solution très simple : n'agressez pas, ne violez pas !

Le consentement partout, tout le temps !

Conclusion

Se questionner sur nos stratégies et nos méthodes est toujours utile. Les interroger pour les améliorer fait partie de nos processus de lutte. Ce texte n'a pas pour vocation de décourager les militantes d'exercer un recul critique sur nos pratiques et nos outils collectifs.

Par contre le fait de rejeter et nier ces outils vitaux, la stratégie d'inverser les points de vue pour se placer du côté des dominantes, faire des retours en arrière dans l'histoire des luttes, tout cela est contre-révolutionnaire et fait dangereusement écho aux discours de nos ennemis politiques. L'autodéfense féministe doit rester une pratique politique concrète. Nous sommes légitimes. Nous sommes en colère. Nous ne nous contenterons pas de réponses complaisantes ou culpabilisantes. Nous subissons déjà trop ce système désavantageux pour accepter de fermer les yeux.

Si ces discours peuvent paraître séduisants c'est qu'ils se déguisent en discours alliés. Ils jouent sur la posture de l'activiste nuancé.e, faisant preuve de recul, de sang-froid, d'objectivité. Ils jouent sur la corde sensible de nos milieux de lutte: celle de la critique de l'autorité et de la punition. Mais, et c'est là tout le problème, cette critique est menée de manière dévoyée et dépolitisée afin de servir des intérêts contraires à ceux du camp révolutionnaire.

Et si certain.es ne sont pas d'accord, qu'ils prennent à leur charge les agresseur.es/voleur.es et qu'ils laissent les militantes de terrain continuer la lutte féministe révolutionnaire dans des cadres choisis qui le leur permettent.

On a même pu lire qu'il fallait réparer avec ses ennemi-es, sans quoi nous ferions partie du problème. « Réparer avec ses ennemi-es » dénote d'une analyse biaisée des rapports d'oppressions et de domination. En tant que féministes anarchistes et antifascistes, nous ne voyons pas comment nous organiser aux côtés de personnes perpétuant ce prisme de pensée. C'est d'ailleurs complètement antagoniste, on est « contre » l'ennemi, pas « avec ». Tout comme on ne débat pas avec l'extrême-droite, on ne répare pas avec ses ennemi-es

L'autodéfense et le rapport de force féministe sont des pratiques de survie dont on ne peut pas faire l'économie. Ceux qui prétendent le contraire sont peut-être ceux qui ont le plus à perdre de cette pratique ou qui sont trop privilégié-es et/ou trop éloigné-es de réalités sociales et militantes de terrain pour en ressentir la nécessité.